REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES
---

du 14 Octobre 1993

DECRET N° 93-490 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.-

portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (Eaux et Forêts) en tête BOULINGUI (Gaston).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS:

§/u la constitution du ~~15 Mars 1992~~;

€/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut Général de la Fonction Publique;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République du Congo;

DGB.-

(/u le Décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services techniques;

(/u le Décret n° 65/170/FP.BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des Fonctionnaires;

(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République du Congo;

(/u le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives; des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives;

DGCF.-

(/u le Décret n° 93 315 du Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le Décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérims des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires;

(/u le Procès-verbal de la commission administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 28 Juin 1990;

D E C R E T E

.../...

Article 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 pour les échelons ci-après de leur grade à deux (2) ans, les Ingénieurs des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) dont les noms suivent:

Pour le 3e échelon

- BOULINGUI (Gaston) ..... DREF/Likouala
- NKOUNKOU Fidèle ..... DEP
- OTOUBA Faustin ..... DEP
- NKOUOSSA (Adolphe) ..... DSAF

Pour le 4e échelon

- ONDZEAT (Boniface) ..... DREF/Lékoumou
- BANZOUSSI (Bernard) ..... DNPDPR
- MOUANGA Isidore ..... DNPDPR
- NGANGA Innocent ..... SGEF
- ONDAY-OTOUMA (Jean Pierre) ..... ENEF

Pour le 5e échelon

- GNOMBO (Martin) ..... UAIC
- PANGOU Valentin ..... MESSR
- ADZIMBA EPOUNA (Jean Marie) ..... PSII
- KOUANGOLI Bernard ..... SGEF
- KOUMOU (Albert) ..... SGEF
- LOUZINGA Adolphe ..... COMETRAB
- MACKELA Léonie Rose ..... SGEF
- MASSAMOUNA Moïse ..... SGEF
- ONKAGUI (Julien) ..... DSAF

Pour le 6e échelon

- BOUKINDI (Jospeh) ..... Projet PAM
- EKIAMA Pierre ..... SIDETRA
- MAMONA Jean Jacques ..... CREDIT.F.
- MASSIMBA (Claude Etienne) ..... SGEF
- MILOLO (Norbert) ..... UAIC
- MVOULA Roger Bienvenu ..... DREF/S
- MOUBIE-MOUNDZARA Grégoire ..... SGEF
- NKEOUA Grégoire ..... CABINET
- MFOUTOU (Gaston) ..... Mini-Plan

Pour le 7e échelon

- AMPATA (Nestor) ..... COMETRAB
- TCHITEMBO Désiré ..... CBI
- AKOLI (Victor) ..... Mini-Ind.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au JORC ~~et communiqué partout où besoin sera~~./-

Brazzaville, le 14 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO;-

Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS
SGG/BC.....2
JORC.....2
DGFP/DGCA.....3
DGB.....3
DGCF.....3
DAF/MEF.....60
DOSSIER/DGFP.....60
INTERESSES.....30.-